



Province du Brabant wallon

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- CDH
- ECOLO
- FDF

La liste MR a accusé réception de notre questionnaire mais n'y a pas répondu.

Les listes PS et RWF n'ont pas accusé réception de notre questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

- CDH :
 - « Nous sommes convaincus que le principe de protection de la nature et de l'environnement doit apparaître en filigrane de toute décision, en quelque matière que ce soit.
 - Ainsi, en matière de mobilité, nous sommes favorables à la mise en œuvre du Plan provincial de mobilité que nous avons initié sous la précédente législature. Nous pouvons encourager et inciter les communes à concrétiser les mille et une mesures qui rendront nos déplacements plus responsables et moins polluants.
 - En matière d'aménagement du territoire, nous sommes favorables à une densification de l'habitat et à une mixité des fonctions afin de réduire les déplacements obligatoires.
 - Nous comptons aussi mettre tout en œuvre pour réduire le risque d'inondations et de coulées de boue dans notre Province, et ceci via une prévention maximale, l'entretien des berges des cours d'eau, une gestion plus équilibrée de l'aménagement du territoire (pour permettre notamment une meilleure absorption des eaux de ruissellement), etc. Dans ce cadre, il est évident que la richesse des écosystèmes entourant les cours d'eau doit être préservée. »

- ECOLO :
 - « Nous comptons penser globalement pour nos actions locales. Pour cela, un Plan Provincial de Développement de la Nature (PPDN) s'impose, à l'image du Plan Provincial de Mobilité qui a réuni tous les acteurs reconnus dans ce domaine. Ce plan serait transversal à toutes les autres politiques provinciales. Il reprendrait différents axes nouveaux : gestion écologique des cours d'eau, mise en place d'une équipe d'éco-cantonniers, l'aspect « biodiversité » serait intégré aux contrats de gestion conclus avec les partenaires bénéficiant des subsides provinciaux, gestion des plantes invasives, gestion différenciée des espaces verts provinciaux (passage progressif d'une réduction des produits phytosanitaires à une situation Zéro Pesticide) et augmentation de leur capacité d'accueil de la nature,... Ces axes nouveaux seront intégrés de façon cohérente aux actions déjà menées jusqu'à présent au travers du PPDN »

- FDF :
 - « La priorité des FDF en matière de conservation de la nature est d'agir au mieux sans idée préconçue, mais de façon rationnelle et équilibrée. La biodiversité est une thématique restée trop longtemps ignorée des politiques alors que sans elle l'humanité ne pourrait tout simplement pas survivre. Les services écosystémiques rendus par la biodiversité sont d'une telle importance, en particulier dans un pays aussi urbanisé que la Belgique, que nous devons ralentir les pertes de biodiversité, voire inverser la tendance en créant et/ou étendant des zones tampons, des couloirs écologiques et un maillage vert en Brabant wallon. »

Question 2

Natagora : Comptez-vous maintenir l'effort consenti lors de la précédente législature, notamment par le biais d'appels à projets « biodiversité » ou le soutien de projets spécifiques visant la conservation de la nature ?

- CDH :
« Bien entendu. Nous avons d'ailleurs soutenu les projets lancés par le Collège provincial en matière environnementale, et nous avons nous-mêmes appelé à des efforts, notamment en matière de mobilité. »
- ECOLO :
« C'est sous notre impulsion que ce nouveau projet a vu le jour. Nous allons donc bien entendu maintenir et même augmenter l'effort provincial dans le domaine de la conservation de la nature. L'appel à projets « Biodiversité » continuera mais sous l'angle d'un thème différent chaque année. Vu le succès rencontré, le budget sera augmenté. Indépendamment de cela, les associations actives dans le domaine de la protection de la nature seront soutenues dans leurs projets. »
- FDF :
« Les appels à projets « biodiversité » doivent se poursuivre, de même que la prise en compte de la protection de la biodiversité dans tout nouveau développement économique, dans toute nouvelle infrastructure, dans tout nouveau projet urbanistique. Mais cela ne suffira pas. Il faudra aussi informer davantage la population comme les entreprises des risques provoqués par les insecticides et pesticides utilisés sans discernement. »

Question 3

Natagora : Prônez-vous la création de nouvelles réserves naturelles provinciales, ou soutiendrez-vous une aide financière à l'acquisition de sites à protéger ?

- CDH :
« La Province du Brabant wallon dispose déjà de deux réserves naturelles et notre priorité est de les gérer avec efficacité. En revanche, quand cela se justifie, il nous paraît utile de soutenir les communes dans leurs projets visant à préserver l'environnement. »
- ECOLO :
« Le Brabant wallon possède encore une valeur biologique certaine mais la nature y est de plus en plus soumise à des pressions diverses (urbanisation surtout). Plus que jamais, il importe de préserver les quelques zones de grande valeur écologique restantes. Vu la valeur financière des terrains dans notre province et la charge que cela représente pour les pouvoirs locaux et les associations, nous continuerons à investir de l'ordre de 500.000 euros par an, en moyenne, pour aider ces acteurs à acquérir ces espaces naturels. D'autre part, le RUE d'Hélécine prévoit la création d'une zone naturelle. »
- FDF :
« Tant la création de nouvelles réserves naturelles provinciales que le soutien via une aide financière à l'acquisition de sites à protéger devra être décidée en fonction de l'état du maillage vert existant, des disponibilités financières de la Province, et surtout de la volonté des réseaux existants de protection (Cf. sites Natura 2000) de la nature de poursuivre leurs efforts. »

Question 4

Natagora : Continuerez-vous les actions menées dans le cadre des plans de gestion des réserves naturelles provinciales de Gentissart et de la Taisnière ?

- CDH :
« Oui. Nous avons la responsabilité de ces deux réserves naturelles et nous prendrons donc les mesures adéquates pour leur bonne gestion. Nous n'avons pas de raison de détricoter le travail qui a été entamé par nos prédécesseurs. Nous avons en revanche le devoir d'améliorer ce qui doit l'être. »
- ECOLO :
« Dans le cadre de la gestion des deux réserves naturelles provinciales, nous continuerons à favoriser la concertation citoyenne et à faire confiance aux spécialistes, dont vous faites partie, par le biais du Comité de gestion de Gentissart/la Taisnière. »
- FDF :
« Le maillage vert doit se poursuivre et l'achat à bon prix de l'ancienne sablière de la Taisnière est sans doute un exemple à suivre étant donné la richesse ornithologique du site. Toutefois, la présence inexplicquée de plomb sur ce site (résidus de chasse ?) et la faible surface de cette zone qui rend difficile son accès au public montrent bien que l'acquisition de nouvelles réserves devra toujours se faire dans un esprit de bonne gestion, une marque de fabrique pour les FDF. Il serait en effet dommage de créer de nouvelles réserves sur des zones potentiellement contaminées. La préservation de la biodiversité ne sera pas assurée seulement par l'augmentation des superficies protégées et du nombre d'espèces présentes. Il faut surtout protéger la qualité de l'environnement et se fier aux rares études scientifiques qui permettent de prendre les meilleures décisions possibles en matière de bonne gestion écologique. »

Question 5

Natagora : Etes-vous favorable à une gestion plus écologique du Domaine du Bois des Rêves, et notamment de la « zone VTT » ?

- CDH :
« Oui. Nous soutenons la pratique du VTT, mais comme toute pratique sportive ou de loisirs, elle doit se faire dans le respect de l'environnement et de la nature. Il s'agit donc avant tout de responsabiliser les vététistes, mais aussi de mieux les encadrer (par exemple en interdisant certaines zones et/ou en balisant des pistes spécifiques). »
- ECOLO :
« Sans s'attacher à une zone particulière, il importe que l'ensemble de nos domaines provinciaux soit géré de façon plus écologique et que l'on y adopte les techniques de gestion différenciée avec l'appui du Pôle de Gestion Différenciée. Notre but est d'arriver progressivement à ne plus utiliser de pesticides de synthèse et à limiter l'usage de machines à moteur. Même les bords de nos voiries et de nos cours d'eau doivent être entretenus de façon plus écologique.

Plus spécifiquement, pour le Bois des Rêves : celui-ci est appelé à devenir une sorte de « Centre provincial de la Nature » car, déjà à présent, plusieurs éléments s'y retrouvent : présence d'une zone Natura 2000, installation des locaux de l'asbl Birds Bay (Centre de revalidation pour la faune sauvage), présence d'un verger de variétés anciennes hautes tiges et d'un rucher didactique, projet de bâtiment pédagogique sur l'avifaune et les oiseaux blessés en collaboration avec Bird's Bay. Ce « Centre de la Nature » se ferait surtout dans le sens de la sensibilisation et de l'information. »

- FDF :
« Le Bois des rêves revêt une importance pédagogique toute particulière dans la mesure où cette zone de grand intérêt biologique est fortement fréquentée par la population. La zone VTT, comme toute piste VTT traversant une zone forestière, présente l'inconvénient botanique de nuire au développement racinaire des arbres mais l'avantage d'amuser les vététistes... Si des études scientifiques prouvent que le passage répété des vététistes à cet endroit représente un risque de dommages irréversibles pour les arbres et qu'une autre zone VTT pourrait être aménagée à faibles coûts dans les environs, cela vaut la peine d'ouvrir ce débat. »